



MUNICIPALITE DE SALVAN

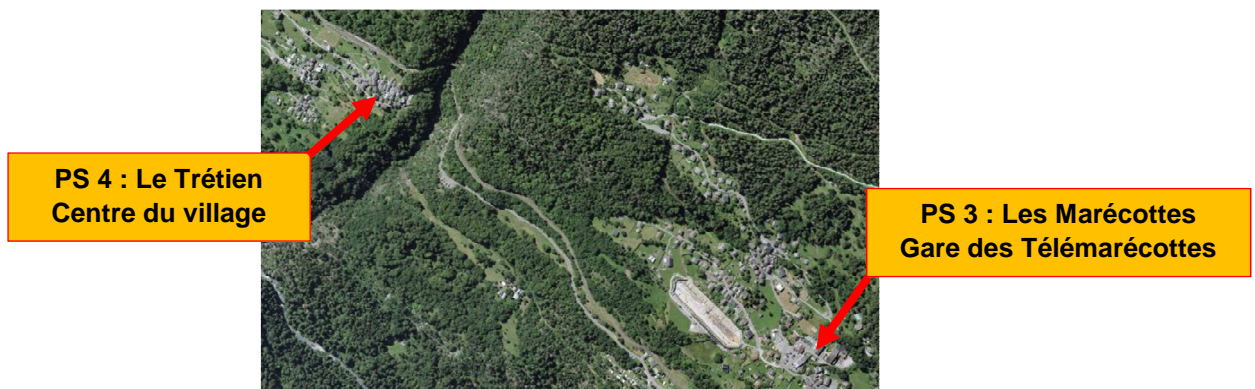
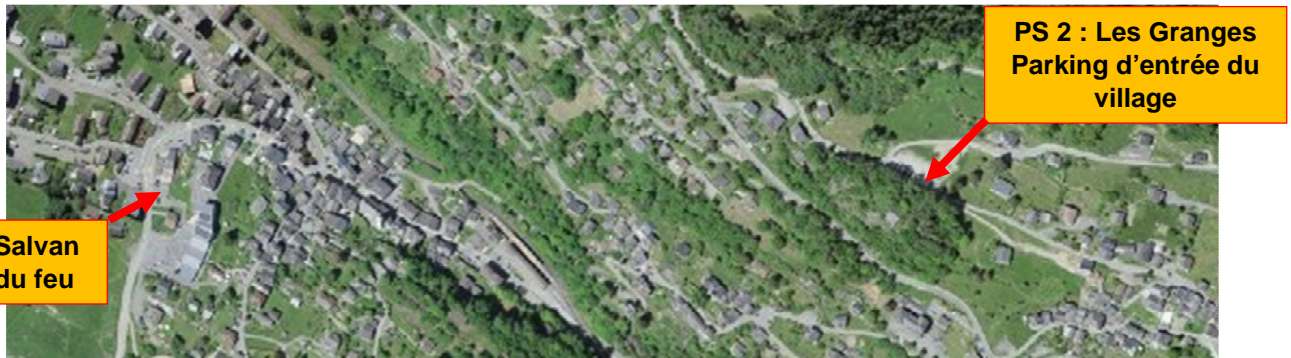
## **Pénurie d'électricité : information à la population**

En cas de pénurie d'électricité, le délestage est envisagé si les mesures d'économies et de contingentements énergétiques ne suffisent pas. Actuellement, un risque de délestage est peu probable mais la commune de Salvan souhaite informer préventivement sa population.

Le délestage est la déconnection planifiée des consommateurs du réseau électrique par le Gestionnaire de Réseaux de Distribution (Genedis) pendant 4 heures en alternance et de façon cyclique.

**Durant les coupures de courant, les centrales sanitaires et de la police sont opérationnelles mais les numéros d'urgence 112, 117, 118 et 144 ne peuvent plus être atteignables.**

Afin de permettre à la population de pouvoir transmettre une alarme pour une demande sanitaire (144) ou sécuritaire (112, 117, 118), ainsi que recevoir des informations ou d'autres prestations utiles, la commune de Salvan met en place 4 points de secours sur son territoire en cas de délestage.



Ces 4 points de secours seront exploités par du personnel compétent et uniquement durant la période de délestage. Chaque point de secours est équipé de radio POLYCOM en liaison directe avec les centrales 144 et 112, 117, 118, d'une génératrice et de petit matériel nécessaire.

**Toute personne dépendante d'un système raccordé au réseau électrique, et dont la mise hors service brutal mettrait en danger la sécurité ou la santé de celle-ci, doit s'annoncer immédiatement à l'Administration communale de Salvan au 027/761 71 11.**

Le conseiller en charge de la sécurité, Monsieur Yvan Crittin, se tient à disposition de la population en cas de questions au 079/616 91 67.

L'Administration communale